



AVIS PUBLIC

À LA POPULATION DE LA MRC DE MANICOUAGAN

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par Lise Fortin, directrice générale et greffière-trésorière :

Que conformément à l'article 148 du Code municipal du Québec, le Conseil de la MRC de Manicouagan a adopté, par la résolution 2024-232, le Calendrier des séances ordinaires dudit Conseil pour l'année 2025. Qu'à la séance ordinaire tenue le 18 juin 2025, le Conseil a adopté la résolution 2025-154, et ce, en prévision des travaux exécutés aux bureaux administratifs de la MRC, modifiant le Calendrier des séances ordinaires pour les mois d'août et septembre 2025.

Que les séances ordinaires du 20 août et du 17 septembre 2025 se tiendront à 15 h, à l'Hôtel Motel Hauterive (Baie-Comeau).

Donné à Baie-Comeau, ce 19^e jour du mois de juin 2025.

Lise Fortin
Directrice générale et
greffière-trésorière